

Séance du 26 mai 2020

Compte rendu affiché le : 28 mai 2020

Date de la convocation du conseil municipal : 15 mai 2020

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints

L'an deux mil vingt, le 26 du mois de mai à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Just d'Avray, légalement convoqué, à la salle des fêtes afin de respecter les mesures sanitaires suite à la pandémie COVID-19, aux fins de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présidence de : Mme GALILEI Christine, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Stéphane CORGIER	Guillemette LOYEZ
Gaëlle COUBLE	Sophie MAGNARD
Marc DUCROS	Romain MAYNARD
Jean Marc DURDILLY	Yohel MOREAU arrivé 20h40
Christine GALILEI	René SALEMBIER
Jean Michel GARNIER	Isabelle TICHIT-WUCHER
Jean François LACROIX	Sylvie VIGNON
Rodolphe LERISSEL	

Absents excusés : Néant

Absents ayant donné procuration : Néant

Mme Guillemette LOYEZ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Christine GALILEI, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Élection du maire

Présidence de l'assemblée

M. Jean Marc DURDILLY le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Sylvie VIGNON et M. SALEMBIER René.

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Mme GALILEI Christine: 15 (quinze) voix

Proclamation de l'élection du maire

Mme GALILEI Christine ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée maire et a été immédiatement installée. Mme GALILEI Christine a déclaré accepter d'exercer cette fonction. Elle sera également le représentant à la communauté de l'ouest rhodanien.

Élection des adjoints

Sous la présidence de Mme GALILEI Christine élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **quatre adjoints au maire** au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, **de trois adjoints**. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois le nombre des adjoints au maire** de la commune.

Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. SALEMBIER René : 15 (quinze) voix

M. René SALEMBIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé. M. René SALEMBIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction

Élection du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

M. DUCROS Marc : 15 (quinze) voix

M. Marc DUCROS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé. M. Marc DUCROS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. CORGIER Stéphane : 15 (quinze) voix

M. Stéphane CORGIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé. M. Stéphane CORGIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.